

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 168**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

---

**OBJET**

Aide à la restructuration des gestionnaires de canaux et programme d'hydraulique agricole

---

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire  
Direction de l'Agriculture et des Territoires  
1 22 72**

## PRESENTATION

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a approuvé au budget primitif 2017 l'inscription d'un crédit de 800.000 € en AP (AP n° 2017-10281Y) au titre du programme départemental d'hydraulique agricole et un crédit de 85.000 € dans le cadre de l'aide à la réorganisation des structures gestionnaires de réseaux hydrauliques (programme 10568).

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour la répartition des crédits.

## PROGRAMME D'HYDRAULIQUE AGRICOLE

La modernisation des réseaux hydrauliques, en permettant aux agriculteurs d'avoir une gestion de l'eau plus performante, contribue au maintien d'un territoire à vocation agricole.

Le programme départemental d'hydraulique agricole **privilégie une vision globale de la gestion de l'eau sur un territoire, à la fois au niveau irrigation, assainissement et écoulement pluvial**. Tous ces éléments d'impact positif de l'hydraulique agricole sur l'environnement ont permis d'établir des priorités d'intervention de manière à favoriser les projets :

- **s'inscrivant dans une véritable réflexion d'hydraulique agricole au niveau d'une petite région ;**
- **présentant un impact positif sur l'environnement et l'alimentation des nappes ;**
- **privilégiant une vision globale de la gestion de l'eau sur un territoire, à la fois au niveau irrigation, assainissement et écoulement pluvial.**

Je vous rappelle que jusqu'à présent les taux d'intervention du Département sont fixés de 20 à 40 %, sauf dans le cas où un taux inférieur est sollicité ou dans le cas où l'Agence de l'Eau maximise sa participation pour des projets justifiant d'économie de la ressource.

## AIDE A LA RESTRUCTURATION DES GESTIONNAIRES DE CANAUX

Le Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales (SICAS), gestionnaire de canaux d'irrigation sur tout le nord des Alpilles, et le Syndicat Intercommunal Vallée des Baux Vigueirat (SIVVB) responsable des principaux canaux d'écoulement du bassin du Vigueirat, ont décidé de se rapprocher afin d'avoir une vision intégrée de l'eau à l'échelle d'un territoire hydrographiquement cohérent et de pouvoir répondre à la compétence au titre de la Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) prévue par les textes.

Ils souhaitent pour cela confier une mission d'assistance à un bureau d'étude capable de les accompagner dans la préparation de ce projet, le SIVVB se portant maître d'ouvrage de cette étude (Dossier n°7697).

L'objectif de ce rapprochement est de proposer une structure cohérente à l'échelle d'un ou plusieurs sous-bassins versants afin de poursuivre de façon coordonnée les actions en termes de gestion de l'eau mais également proposer un service d'ingénierie et de conseil aux autres structures publiques gestionnaires de canaux sur le territoire nord-Alpilles (Associations syndicales et autres syndicats).

Le coût de cette étude est estimé à 30.000 € que je vous propose de soutenir à hauteur de 60% soit 18.000 €, comme le prévoit notre dispositif d'aide à la réorganisation des structures hydrauliques.

## **PROGRAMME D'HYDRAULIQUE AGRICOLE**

Par ailleurs, le SIVVB poursuit son programme de confortement de berges sur les communes de Maillane et de Saint-Etienne du Grès ; ces travaux peuvent être financés dans le cadre de notre programme d'hydraulique agricole à hauteur de 40%, avec un financement prévisionnel de la Région de 20%.

L'ensemble des projets proposés au financement de notre collectivité figurent dans le tableau annexé au rapport.

## **PROPOSITION**

Sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Agriculture, je vous propose

- d'adopter la répartition des crédits à hauteur de 18.000 € au profit du SIVVB au titre de l'investissement faisant l'objet du présent rapport à engager dans le cadre du programme départemental d'hydraulique agricole ;
- d'accorder un crédit de 18.000 € au SIVVB pour la réalisation d'une étude de rapprochement avec le SICAS ;
- d'autoriser la Présidente à signer les conventions prévues à cet effet, lorsque c'est nécessaire,

Les dépenses d'un montant de 18.000 € seront imputées sur le chapitre 204 et la dépense d'un montant de 18.000 € sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

Je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération correspondante.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

